

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2020

À LA UNE



- 02 RÉOUVERTURE – BIBLIOTHÈQUE
- 07 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019
- 08 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 09 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ – VACANCES
- 10 RAPPEL TAXES – 2^E VERSEMENT
- 10 PERMIS D'ARROSAGE
- 10 RELÂCHE BAGOTIER – JUILLET
- 10 GROS REBUTS (30 JUIN)
- 11 AVIS PUBLIC
- 13 MARCHÉ BONICHOIX
- 15 COORDONNÉES À RETENIR

DÉCONFINEMENT ET RÉOUVERTURE

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

- 16 ANNULATION CAMP DE JOUR – BOTTIN DE GARDIENS AVERTIS
- 16 BALLE-DONNÉE ET CAMP ENTRAÎNEMENT SOCCER

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
FÊTE NATIONALE - 24 juin
FÊTE DU CANADA - 1^{er} juillet



Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave. Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Dès le mercredi 8 juillet

Horaire :
Mercredi
19h00 à 21h00

PHASE DE TRANSITION

- > Horaire restreint
- > Distanciation physique (2 mètres)

DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE – PHASE 3

- > Retours via chute extérieure ou bacs dédiés (quarantaine 72 heures)
- > Accès libre aux collections
- > Service de prêts avec distanciation physique

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Le comité de la Fadoq vous souhaite un bel été rempli de chaleur et de plaisir.

Tout en demeurant prudent, il ne faut pas oublier les mesures de sécurité.

Nous espérons vous revoir en septembre.

Jocelyne Jodoin, Présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE JUIN



Mme Denise Roy D.	02
M. Robert Thibault	04
M. Gilles Larocque	05
Mme Réjeanne Giroux	07
M. Alain Devost	08
Mme Cécile Bérard Petit	13
Mme Francine Sabourin	16
M. André Demeule	17
Mme Johane Fluet	23
Mme Alice Lussier	26
Mme Lorraine Lanoie	28

MOIS DE JUILLET

M. Robert Forest	08
Mme Madeleine Rondeau	12
Mme Thérèse Bérard	12
Mme France Vachon	15
M. Gérard Belval	16
Mme Renée Gagnon	19
M. Jacques Chagnon	20
Mme Ghislaine Pomerleau	26
Mme Laurette Roy	30

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

CHRONIQUE

MAMANCHICKLIT
S'ÉVADER

BOUQUINERIE

On part à la chasse!

Avec le beau temps qui cogne à nos portes et le soleil qui nous réchauffe de plus en plus le visage, j'ai envie de vous présenter un roman soleil. Drôle, mais avec une petite étincelle de plus. Une chick lit qui vous surprendra et qui, je l'espère, vous charmera autant que ce roman a su charmer mon cœur!

Et vous, êtes-vous des veuves de chasse?



ENFIN! J'avais si hâte de le lire! Après avoir fait preuve d'une patience légendaire, j'ai pu me plonger dans l'univers des veuves de chasse!

Honnêtement, au départ, je n'étais pas certaine. J'avais peur que ce soit une chick lit de base où l'alcool et les sous-entendus à saveur sexuels prennent toute la place. Vous savez, j'aime quand c'est drôle, mais il doit y avoir un minimum de profondeur. Je continuais ma lecture et BOOOM! Geneviève est venue me surprendre. Elle m'a même causé une courte nuit de sommeil et j'en étais très contente!

On entre dans la vie de Julia, une femme déterminée, mature et qui veut aller loin dans la vie. La tête pleine de projets, elle se demande comment réussir à convaincre son amour de jeunesse de rester avec elle. Le party "Veuve de chasse" est le point tournant de sa vie et la suite n'est que délectable! C'est drôle, mais il y a la petite étincelle de plus qui saura vous charmer. Il y a de l'action, ça ne cesse de bouger. On y vit une gamme d'émotions arc-en-ciel, car toutes les couleurs y passent! De drôle à triste, de fâchée à heureuse... Bref c'est excellent.

Si les deux autres tomes sont à la même saveur, on va se régaler de cette série rafraîchissante!

Je vous souhaite un bon début d'été! Profitez-en pour lire au soleil!

Vous avez aimé cette série? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2020

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S	
		30 ^O	31 ^F	1	2	3	4
5	6	7 ^R	8	9	10	11	
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18	
19	20	21 ^R	22	23	24	25	
26	27	28 ^O	29	30	31		

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^R	5	6	7	8
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15
16	17	18 ^R	19	20	21	22
23	24	25 ^O	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 ^R	4	5	6	7
8	9	10 ^O	11 ^O	12	13	14		
15	16	17 ^R	18	19	20	21		
22	23	24 ^O	25	26	27	28		
29	30	31 ^R						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^O	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^R	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^O	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^R	29 ^O	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 ^O	6 ^O	7	8	9
10	11	12 ^R	13 ^O	14	15	16
17	18	19 ^O	20 ^O	21	22	23 ^O
24 ³¹	25	26 ^R	27 ^O	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S	
		1 ^O	2 ^O	3 ^O	4	5	6
7	8	9 ^R	10 ^O	11	12	13	
14	15	16 ^O	17 ^O	18	19	20	
21	22	23 ^R	24 ^O	25	26	27	
28	29	30 ^O					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^R	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^R	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^O	29 ^O	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S			
									1
2	3	4 ^R	5 ^O	6	7	8			
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15			
16	17	18 ^R	19 ^O	20	21	22			
23 ³⁰	24 ³¹	25 ^O	26 ^O	27	28	29			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^R	2 ^O	3	4	5
6	7	8 ^O	9 ^O	10	11	12 ^O
13	14	15 ^R	16 ^O	17	18	19 ^O
20	21	22 ^O	23 ^O	24	25	26
27	28	29 ^R	30 ^O			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S		
						1	2	3
4	5	6 ^O	7 ^O	8	9	10		
11	12	13 ^R	14 ^O	15	16	17		
18	19	20 ^O	21 ^O	22	23	24		
25	26	27 ^R	28 ^O	29	30	31		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S						
						1	2	3 ^O	4 ^O	5	6	7
8	9	10 ^R	11 ^O	12	13	14						
15	16	17 ^O	18 ^O	19	20	21						
22	23	24 ^R	25 ^O	26	27	28						
29	30											

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S				
						1	2	3	4	5
6	7	8 ^R	9	10	11	12				
13	14	15 ^O	16 ^O	17	18	19				
20	21	22 ^R	23	24	25 ^F	26				
27	28	29 ^O	30	31						

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier :

Revenus.....	3 016 062\$
Dépenses	3 336 024\$
Affectations	(436 436\$)
Excédent de l'exercice financier 2018	116 474\$
Solde du surplus accumulé	1 026 545\$
Investissements et immobilisations	103 750\$
Dette à long terme	3 330 753\$
Taux global de taxation – (taxes foncières et services municipaux)	0,8931\$/100\$

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2019 :

• Rémunération annuelle du maire :	12 999,96\$
• Allocation de dépenses du maire :	6 500,04\$
• Rémunération annuelle d'un conseiller :	4 333,32\$
• Allocation de dépenses d'un conseiller :	2 166,72\$
• Rémunération annuelle du maire à la MRC :	5 545,08\$
• Allocation de dépenses du maire à la MRC :	2 772,48\$
• Rémunération annuelle du délégué à la Régie :	614,07\$
• Allocation de dépenses du délégué à la Régie :	306,99\$

Je vous confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance.

Déposé ce 2 juin 2020 à la séance ordinaire du conseil.

Stéphane Hébert, maire

Ce rapport sera diffusé dans le journal *Le Bagotier* et sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-helene-de-bagot.com.



Sylvie Viens
Directrice générale par intérim

Bonjour chers citoyens,

Et puis comment vivez-vous la distanciation sociale? Cela pèse lourd ou si vous en profitez pour faire les choses autrement? Il y a toujours au moins deux façons de voir les situations qui surviennent sous nos yeux. À chacun d'y voir ce qu'il veut! Le choix vous appartient!

Nous maintenons toujours les services essentiels. **Les bureaux demeurent fermés au public pour le moment.**

À la dernière séance, le conseil municipal a modifié le règlement de stationnement pour y ajouter ces deux points :

« **Règlement 557-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner**

ARTICLE 5.3 Chemins municipaux, stationnements publics, terrains municipaux et stationnements d'édifices municipaux de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur les chemins municipaux, les stationnements publics, les terrains municipaux et les stationnements d'édifices municipaux du territoire :

- De plus de 20 heures;
- De déplacer ou de le faire déplacer sur une courte distance afin de le soustraire aux exigences des règlements de la Municipalité; »

Bon mois de juin qui, je le souhaite, sera des plus ensoleillé! Est-ce que la température vous affecte? Si oui, quelle en est la cause? Prendre conscience de la cause amenuise très souvent les effets!

NOUVEAU

LES CITOYENS PEUVENT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du conseil municipal de juillet se fera encore une fois à huis clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 **au plus tard à midi, le 7 juillet**. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du conseil du 7 juillet et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, onglet MUNICIPALITÉ / SÉANCE DU CONSEIL / ENREGISTREMENT VIDEO.

RÉOUVERTURE



Toutes les installations et terrains des loisirs (patinoire, terrain de balle, terrain de soccer, terrain de volleyball, tennis) **sont maintenant ouverts au public et ce, depuis le 8 juin**. Nous suivons les recommandations du gouvernement et de la santé publique quant aux mesures d'hygiène afin de limiter la propagation. Plusieurs distributeurs de désinfectant à mains ont été installés dans la Municipalité.



Raymond Lessard,
Officier municipal
en bâtiment

Présence de l'officier municipal

(pendant vacances de la construction même si le bureau municipal est fermé)

Mardi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Jeudi 23 juillet de 17h à 20h

Mardi 28 juillet de 8h30 à 11h30

Jeudi 30 juillet de 17h à 20h

Vacances de l'officier municipal

Du 17 au 21 août 2020

“ **Prévoyez vos rendez-vous téléphoniques et vos demandes de permis. N'attendez pas à la dernière minute.** ”

REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Téléphone : 450 791-2455, poste 2230

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS?

Appelez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 pour rejoindre la réception.

Nous vous indiquerons les plages horaires disponibles.

RÈGLEMENT SUR LES PISCINES PERMANENTES OU TEMPORAIRES

Un permis est obligatoire pour installer ou enlever une piscine.

Pour plus d'informations, communiquez avec l'officier municipal en bâtiment, monsieur Raymond Lessard.

RAPPEL

Festivités de la St-Jean Baptiste et feu d'artifice ANNULÉS.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES PERMIS

vous pouvez également consulter notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet « Services municipaux », « Liste des permis ».



CONGÉS FÉRIÉS ET VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé :

Mercredi 24 juin (Fête de la St-Jean Baptiste)

Mercredi 1^{er} juillet (Fête du Canada)

Du 20 juillet au 31 juillet inclusivement (Vacances estivales)

RAPPEL



TAXES MUNICIPALES 2^e versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 2^e versement des taxes municipales vient à échéance le 26 mai 2020.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- Boîte aux lettres sécurisée (située au 421, 4^e avenue) -chèque seulement
- Par la poste (au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0)
- Par le biais de la Caisse populaire Desjardins -par transaction électronique (« Accès D ») -au guichet automatique -au comptoir de service
Vérifiez l'accessibilité auprès de votre caisse.
- Par votre créancier hypothécaire
- Appelez au bureau municipal pour obtenir d'autres options de paiement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2020
2 ^e versement	26 mai 2020
3 ^e versement	24 août 2020



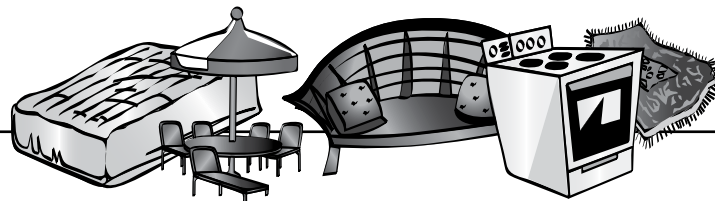
PERMIS D'ARROSAGE OBLIGATOIRE, MAIS GRATUIT

Pour une nouvelle plantation (tourbe, ensemencement, etc.), un permis d'arrosage est OBLIGATOIRE. Il est GRATUIT et sera émis par la Municipalité. Téléphonnez au 450 791-2455, poste 0.

Prenez note que si vous arrosez alors qu'un Avis d'interdiction d'utilisation d'eau potable à l'extérieur a été émis et que vous n'avez pas de permis, vous vous exposez à une amende.

LE BAGOTIER FAIT RELÂCHE EN JUILLET

Consultez notre site Internet au : www.sainte-helenedebagot.com pour des informations utiles et la réouverture des installations municipales.



PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS : 30 JUIN 2020

Autre date : 6 OCTOBRE 2020

Pour tout savoir, consultez le site internet de la Régie : www.riam.quebec



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE MINI-ENTREPOSAGE DANS LA ZONE NUMÉRO 207, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA RUE ALFRED-BÉDARD, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 juin 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 560-2020 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage mini-entrepôt dans la zone numéro 207* ».

2. Objet du premier projet de règlement

Comme son titre l'indique, l'objet de ce premier projet de règlement est d'autoriser l'usage « mini-entrepôt » dans la zone numéro 207, située en bordure de la rue Alfred-Bédard, ainsi que de fixer à 9 mètres la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments dans cette zone. Il a également pour objet d'abroger, pour l'ensemble du territoire municipal, les dispositions applicables à la hauteur et aux ouvertures des portes de garage.



3. Consultation écrite

Compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fait l'objet d'une période de consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
ou par courriel à l'adresse mun@sainte-helenedebagot.com

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 30 juin 2020.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité – règlement. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3^e jour du mois de juin 2020

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim



RISQUE DE BLOCAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Attention aux lingettes désinfectantes

Lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts, tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans celui-ci. Les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie :

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, **les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout.** Ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder au nettoyage de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

« MAINTENIR LES DOSSIERS À JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »



Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci.

Communiquez directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350.



Mon père et moi voulons prendre le temps de remercier les employés de nos deux commerces qui, jour après jour, rentrent travailler pour servir nos clients. En plus du travail régulier, ils font tout en leur pouvoir pour garder notre clientèle en santé. Merci infiniment à chacun d'entre vous !

Merci à notre clientèle qui est restée fidèle au rendez-vous. Merci de suivre les règles mises en place pour nous permettre de rester ouvert. Merci de nous faire confiance. Nous sommes plus que jamais fiers et heureux d'être venus nous installer à Sainte-Hélène-de-Bagot il y a plus de 10 ans.

Émilie & Daniel Croteau

Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



SOS – DÉPANNAGE
ALIMENTAIRE



Ste-Hélène :

450-501-0149

En cas d'absence, merci de laisser un message
et nous vous rappellerons rapidement.

MERCI POUR VOTRE APPUI!

C'est dans ces temps particuliers que la communauté joue un rôle actif et primordiale et que nos cœurs s'unissent pour ne faire qu'un....

L'équipe de SOS dépannage alimentaire de Ste-Hélène tient à remercier ces compagnies qui nous ont offert généreusement leur aide pour nous permettre de continuer notre mission d'aider les familles dans le besoin.



Famille Croteau
Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

SAINT-LIBOIRE | SAINT-HYACINTHE | ACTON VALE

450 793-4471
— 1 800 361-0087 —



DEPUIS 1852 | PROMUTUELASSURANCE.CA



Eric Marchand, propriétaire
546, rang 3, Sainte-Hélène-de-Bagot

Petro: 450 791-2304
A&W: 450 791-2301

Pour postuler : bo12816@suncor.com

FEU EN PLEIN AIR INTERDIT



Les feux en plein air incluant les feux d'herbes, de branches ou de broussailles sont interdits dans la Municipalité jusqu'à nouvel ordre. Il n'y aura donc aucun permis de brûlage d'émis.

Par contre les feux de joie dans un foyer extérieur avec pare-étincelles conforme sont acceptés.

Cette mesure émise par la SOPFEU vise à limiter les sorties de nos pompiers afin d'éviter les risques de propagation du Covid-19 pour ceux-ci.

Merci de bien vouloir respecter cette mesure afin de protéger nos pompiers!



COVID-19 - COORDONNÉES À RETENIR

La municipalité
VOUS INFORME

Marché Bonichoix Alimentation Famille Croteau

Service de commande par téléphone et de livraison gratuite.
Minimum 20\$ d'achats. **Téléphone : 450 791-2412**

Coop Ste-Hélène

Service de livraison gratuite, en après-midi. Passez votre commande avant 11h30.

Téléphone : 450 791-2666 (commande ou livraison)

Ligne provinciale COVID-19

Si la COVID 19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, contactez ce numéro sans frais.

Téléphone : 1 877 644-4545

Téléphone pour les personnes malentendantes (ATS) :
1-800-361-9596 (sans frais)

Tel-Jeunes

Service gratuit et confidentiel

Téléphone : 1 800 263-2266 (24h/24, 7j/7)

Texte-nous, nous sommes disponibles en direct : 514 600-1002
Clavardage, courriel ou site internet : www.teljeunes.com

Interligne

Le service d'aide aux personnes LGBTQ+ est disponibles
(24h/24, 7j/7)

Téléphone : 1-888-505-1010

SMS : 1-888-505-1010

Clavardage ou site internet : www.interligne.co

LigneParents

Téléphone : 1 800 361-5085 (24h/24, 7j/7)

Clavardage, courriel ou site internet : www.ligneparents.com

SOS violence conjugale

Téléphone : 1 800 363-9010 (24h/24, 7j/7)

L'Appui – ligne Info-Aidant

Service téléphonique professionnel (écoute, soutien et référence adapté aux besoins des proches aidants d'aînés)

Téléphone : 1 855 852-7784

Ligne d'information juridique 123 aînés

Pour parler gratuitement à un avocat (fraude, procuration, maltraitance financière, etc.)

Téléphone : 514 598-0620, poste 123


Tel-Aînés

Différents services d'écoute et de référence gratuits et confidentiels qui ont pour objectif de rompre l'isolement et à exprimer leurs émotions dans différentes situations.

Téléphone : 514 353-2463 ou 1 877 353-2460

Courriel : info@tel-ecoute.org

Site Internet : www.tel-ecoute.org

JUIN 2020 

Ligne Aide Abus Aînés

La Ligne Aide Abus Aînés est une ligne téléphonique provinciale visant à venir en aide aux aînés qui subissent de la maltraitance, notamment au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Téléphone : 1 888 489-ABUS (2287)

Site internet : www.aideabusaines.ca

Centre d'écoute Montérégie

Briser l'isolement chez les aînés.

Téléphone : 1-877-658-8509

La Clé sur la Porte

Service d'aide et d'hébergement pour femme victime de violence conjugale (24h/24, 7j/7)

Téléphone : 450 774-1843

Courriel : maisoncle@maskatel.net

Messagerie confidentielle : clesurlaporte.messageconfidentiel.ca

Facebook : @laclésurlaporte

Ligne d'intervention en prévention du suicide

Ligne pour contacter un intervenant des centres de prévention du suicide du Québec.

Téléphone : 1 866 APPELLE (277-3553)

CONTACT Richelieu-Yamaska

Centre de crise et de prévention suicide

Téléphone : 450 774-6952 (24h/24, 7j/7)

Site internet : www.centrecrise.ca/listecentres

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) :

1 800 863-6582

Prestations de maladie de l'assurance-emploi :

1 833 381-2725

Agence du revenu du Canada : 1 800 267-6999

(crédit TPS et Allocation canadienne pour enfants)

S'inscrire pour devenir bénévole : www.jebenevole.ca

Site web du gouvernement du Québec :

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019

Site web du gouvernement du Canada :

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html



ANNULATION DU CAMP DE JOUR COMMUNIQUÉ DU 3 JUIN 2020



Chers citoyens, Chères citoyennes,

C'est avec regret que le comité des loisirs, appuyé par le conseil municipal, a pris la décision difficile d'annuler le camp de jour 2020. Plusieurs scénarios ont été étudiés au cours des dernières semaines, mais aucun ne permettait réellement une offre de service adéquate. Les raisons sont nombreuses, mais les principaux arguments motivants notre décision sont :

- Le manque de main-d'œuvre (considérant les ratios exigés pour le camp de jour et pour le service de garde);

- La demande de distanciation et les mesures sanitaires excessives difficiles à mettre en place et à appliquer par notre camp de jour;
- La santé et la sécurité de nos jeunes, de nos employés et des familles.

Cette décision n'a pas été prise à la légère et nous comprenons l'inconvénient que celle-ci peut occasionner pour les familles. Nous vous remercions de votre compréhension et espérons vous revoir l'an prochain.

Comité des loisirs et conseil municipal

“

BOTTIN DE GARDIENS AVERTIS

Un bottin de gardiens avertis est disponible sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet ACTIVITÉS ET LOISIRS / CAMP DE JOUR ET SOCCER.

 Suivez-nous sur le Facebook des Loisirs Sainte-Hélène.

”



LA BALLE-DONNÉE MIXTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ!

Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : vendredi

Lieu : terrain de baseball | **Heure :** 19h15

Inscription : Simplement vous présenter au terrain le soir du match

Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644 ou via Facebook «Balle donnée mixte de Ste-Hélène»



CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SOCCER

Afin de garder nos jeunes joueurs de soccer actif, un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

Horaire : à confirmer selon le nombre de groupe

Début des cours : la semaine du 29 juin (8 semaines)

Critères d'admission : être âgé entre 7 et 12 ans.
Chaque enfant doit apporter son ballon.

Coût : 50\$

Inscription : Par téléphone seulement. Paiement en argent comptant ou par chèque le premier soir. Limite de 10 enfants par groupe.

Information ou inscription :

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)



JUILLET

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

ON DÉMÉNAGE,
ON FAIT LE MÉNAGE !



DONNER

LES OBJETS ENCORE EN BON ÉTAT



RECYCLER

CE QUI PEUT L'ÊTRE



JETER

LES PETITS REBUTS À LA POUBELLE

**DÉPOSER, DE FAÇON ORDONNÉE,
LES ENCOMBRANTS EN BORDURE DE RUE
24 HEURES AVANT LA COLLECTE**

(table, chaise, sofa, bureau, lit, toilette, évier,
équipement sportif, tapis attaché, filtreur vidé, etc.)

Liste plus exhaustive au www.riam.quebec

ATTENTION
Les résidus de
construction ne sont
pas admis à la collecte
d'encombrants

Pour plus d'informations: www.riam.quebec

PORT DU MASQUE, DU COUVRE-VISAGE OU DE LA VISIÈRE OBLIGATOIRE EN TRANSPORT

À compter du 1^{er} juin 2020, et tant que la Santé publique exigera des mesures de distanciation sociale, le port du masque, du couvre-visage ou de la visièrre sera obligatoire pour tous ceux qui se déplaceront avec le service de transport de la MRC des Maskoutains. L'usager qui n'aura pas cette protection se verra refuser l'accès au véhicule.

Soyez assuré que ces dispositions sont instaurées pour la santé et la sécurité de tous.

Le service de transport adapté et collectif de la MRC des Maskoutains est en vigueur 7 jours par semaine, du lundi au jeudi entre 5 h 40 et 22 h, le vendredi entre 5 h 40 et minuit, le samedi entre 8 h et minuit et le dimanche entre 8 h et 22 h.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Par courriel :

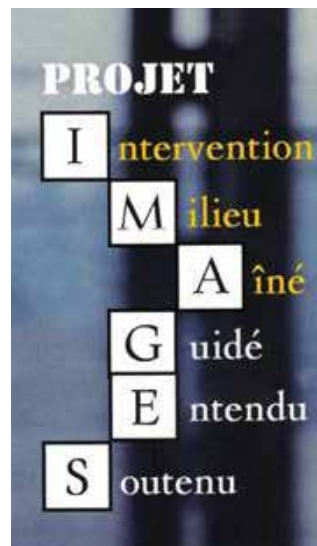
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Par téléphone : 450 774-3170



AIDE FÉDÉRALE DESTINÉE AUX AÎNÉS

- Cette aide est d'un montant de 300\$ à 500\$;
 - Le montant de 300\$ sera versé aux citoyens prestataires de la Sécurité de la vieillesse, afin de les aider à affronter les coûts supplémentaires attribuables à la crise de la COVID-19.
 - Ceux qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, offerts aux moins nantis, recevront une somme additionnelle de 200\$, pour un total de 500\$.
- Elle sera versée dans la semaine du 6 juillet 2020;
- Ce seront des paiements uniques et non imposables.



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Prévenir l'émergence de problématiques socio-économiques chez les aînés et renforcer les facteurs de protection.

MOYEN PRIVILÉGIÉ :

Offrir écoute, aide, soutien, référence et accompagnement directement dans les milieux d'appartenance des personnes ciblées.

ANNIE QUINTAL

Intervenante milieu aîné de la MRC des Maskoutains
Tél. : 450-502-4395 | projet.images@gmail.com



DES RESSOURCES POUR LES AÎNÉS DU TERRITOIRE

Saint-Hyacinthe, le 4 juin 2020 – Le conseil de la MRC souhaite profiter du 15 juin « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées » pour rappeler aux aînés l'existence de deux ressources mises à leur disposition dans la grande région de Saint-Hyacinthe.

Le projet IMAGES, supervisé par le Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (C.I.J.M.), a vu le jour en 2017, en partenariat avec la MRC. Ainsi, les aînés vulnérables et isolés socialement bénéficient du soutien bienveillant d'une intervenante qui, en étant proche d'eux, intervient directement pour les aider et les aiguiller vers les bonnes ressources.

De plus, en 2018, le territoire de la MRC est devenu le 3e au Québec à voir s'implanter RADAR, Réseau actif de dépistage des aînés à risque. Ce projet de vigilance citoyenne a pour but de briser l'isolement et de favoriser le mieux-être des aînés dans leur milieu de vie naturel.

« Depuis l'implantation du service RADAR et l'ajout d'une travailleuse du milieu pour les aînés dans la MRC des Maskoutains, des centaines d'entre eux ont bénéficié d'une écoute active et d'une présence signifiante. Ces services répondent adéquatement à plusieurs objectifs de la Politique régionale des aînés de la MRC : collaborer aux projets issus du milieu, briser l'isolement et contrer la maltraitance par la bienveillance », indique Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

On peut joindre l'intervenante IMAGES – milieu aînés, Annie Quintal, au 450 502-4395.

Le Centre d'écoute Montérégie offre aux aînés qui se sentent seuls ou qui vivent des moments de détresse psychologique une écoute et de l'aide. Le numéro de téléphone est le 450 658-8509 ou sans frais, le 1 877 658-8509.

**CENTRE
D'ÉCOUTE**
450-658-8509

1-877-658-8509

RADAR
Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque

LA SÉCURITÉ À VÉLO

AVANT DE PARTIR UN VÉLO EN ORDRE ...c'est important

- A** Vérifiez que la pression des pneus correspond à celle recommandée
- B** Vérifiez si la chaîne saute (chaîne trop étirée, dents usées)
- C** Vérifiez l'état des freins (ajustement, câbles rouillés, fils cassés)
- D** Vérifiez l'équipement de visibilité obligatoire



Choisissez le cadre par rapport à votre taille

Pour vérifier si la hauteur du cadre est bonne, enfourchez le vélo au-dessus du tube horizontal et posez les deux pieds bien à plat sur le sol. La distance entre l'entrejambe et le tube horizontal doit être d'au moins deux centimètres. La selle doit être parallèle au sol.

Les cadres trop grands nuisent à l'équilibre et peuvent être la cause de blessures, surtout chez les enfants.



LA FORMATION À DISTANCE

La formation à distance est vraiment le sujet de l'heure présentement au niveau de l'éducation. En effet, une des solutions pour les études et le travail pendant ce confinement est la formation à distance ou le télétravail. Cette forme d'étude n'est pas nouvelle et s'est beaucoup améliorée et diversifiée au cours des dernières années.

En effet, il est possible de poursuivre ses études secondaires à distance et d'obtenir son diplôme d'études secondaires (DES). Le Centre de formation des Maskoutains offre cette forme d'enseignement à tous les niveaux du secondaires 1 à 5 et dans la majorité des matières scolaires.

Il est également possible d'étudier en formation professionnelle à distance dans certains programmes et d'obtenir un diplôme d'études professionnelles. Beaucoup de cégep et d'universités offrent aussi des formations diversifiées à distance afin de répondre aux besoins et réalités des adultes, parents et travailleurs d'aujourd'hui.

Toutefois, il ne faut pas négliger le fait que ce type d'études demande temps, effort, travail et motivation afin d'avancer et atteindre ses objectifs. Voici quelques conseils afin que votre projet devienne un succès. Fixez-vous des objectifs clairs et réalistes pour la journée, la semaine et le mois. N'hésitez pas à consulter votre enseignant par courriel ou téléphone, il saura vous guider, vous accompagner et vous motiver. Gardez toujours en tête votre objectif lorsque ce sera plus difficile ou si vous vivez des échecs.

Vous vous questionnez sur les différentes formations offertes à distance selon vos intérêts et compétences ou vous aimeriez avoir de l'information sur les modalités d'inscriptions?

SARCA Mobile peut vous accompagner, présentement à distance, dans cette nouvelle aventure de formation. Vous pouvez communiquer avec moi par courriel, téléphone ou via le réseau social Facebook.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Commission
scolaire

DE SAINT-HYACINTHE

 **CENTRE DE
FORMATION DES
MASKOUTAINS**
Éducation des adultes
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Une passerelle vers l'avenir!

 **SARCA**

**PROCÈS-VERBAL - 26 MAI 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 26 mai 2020, à huis clos, en vidéoconférence, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim; Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30. Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (*article 156 du Code municipal du Québec*).

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 94-05-2020**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière au programme « accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL) »
4. Période de questions
5. Levée de la séance

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER (AIRRL) »**Résolution numéro 95-05-2020****PROCÈS-VERBAL - 2 JUIN 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 2 juin 2020, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

Pour ces motifs, sur la proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 96-05-2020**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 97-06-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Dépôt du rapport du maire
 - 6.4 Fermeture du bureau - période estivale
 - 6.5 Site Internet - banque d'heures - Kréatif
 - 6.6 Assurance - réservoirs pétroliers - Chapdelaine assurances
 - 6.7 Lot 3 807 268 - renonciation de la rétrocession
 - 6.8 Mandat - rapport d'évaluation du terrain rue Paul-Lussier
 - 6.9 Internet par fibre optique - urgence d'agir
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Règlement 557-2020 abrogeant le règlement numéro 553-2019 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner
 - 7.2 Vente du tracteur Kubota 2003
 - 7.3 Lignage de rues - contrat
 - 7.4 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - demande d'aide financière
 - 7.5 Facture CN - réfection surface croisement du passage à niveau 2^e Rang - réserve carrières et sablières
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Financement par crédit-bail pour camion autopompe 2019 - octroi de contrat
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement numéro 559-2020 - projet-pilote - garde de poules en milieu urbain
 - 10.2 Avis de motion et dépôt du projet - règlement numéro 560-2020 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage mini-entrepotage dans la zone numéro 207, localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard
 - 10.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 560-2020

modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage mini-entrepotage dans la zone numéro 207, localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard

- 10.4 Dérogation mineure - lot 1 956701 - 705, Principale
- 10.5 Dérogation mineure - lot 1 956 920 - 773, 2^e Rang
- 10.6 Dérogation mineure - lot 1 956 568 - 605, Rang Sainte-Hélène
- 10.7 Demande d'autorisation à la Commission de la Protection du Territoire agricole du Québec - lots 1 956 410, 1 956 413, 1 956 414, 1 956 416 et 1 956 445
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Loisir et Sport Montérégie - renouvellement adhésion 2020-2021 et nomination d'une déléguée
 - 11.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine
 - 11.3 Camp de jour 2020 - décision prise suite aux exigences relatives à la COVID-19
 - 11.4 Bibliothèque municipale - réouverture
 - 11.5 Projet bacs de jardinières - camp de jour - CCCPEM - reporté en 2021
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 98-06-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2020;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. Les citoyens ont été invité, via le journal municipal de mai 2020, à poser leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 99-06-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 28 mai 2020 :

- Comptes pour approbation :	30 743,18 \$
- Salaires :	44 623,04 \$
- Comptes à payer :	128 226,05 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-



trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 mai 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Résolution numéro 100-06-2020

Considérant les dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu à l'unanimité que soit diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019.

6.4 FERMETURE DU BUREAU - PÉRIODE ESTIVALE

Résolution numéro 101-06-2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement pour les vacances des employés du service administratif.

6.5 SITE INTERNET - BANQUE D'HEURES - KRÉATIF

Résolution numéro 102-06-2020

Considérant que la banque d'heures doit être renouvelée avec Kréatif;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'une banque de quarante (40) heures soit payée à Kréatif pour le site Internet au coût de 1 900\$ plus taxes. Il n'y a pas de période de temps pour écouler ces heures.

6.6 ASSURANCE - RÉSERVOIRS PÉTROLIERS - CHAPDELAIN ASSURANCES

Résolution numéro 103-06-2020

Considérant que la Municipalité a annulé l'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement (résolution 84-05-2020);

Considérant que les réservoirs pétroliers étaient inclus dans cette

proposition d'assurance;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une couverture spécifique pour les réservoirs pétroliers soit octroyée au groupe Ultima au coût de 1 000\$ plus taxes applicables et ce, pour un an à partir du 9 juin 2020.

6.7 LOT 3 807 268 - RENONCIATION DE LA RÉTROCESSION

Résolution numéro 104-06-2020

Considérant la vente du lot 3 807 268 en 2007 à la compagnie Construction Paulo Roy et fils inc.;

Considérant qu'il y avait, dans ce contrat, un engagement de rétrocéder le terrain à défaut de construire à l'intérieur d'un an suivant la date de l'achat;

Considérant que la condition de construction a été respectée dans le délai;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le maire, Stéphane Hébert, et la directrice générale par intérim, Sylvie Viens, soient autorisés à signer une renonciation de la clause de rétrocession pour le lot 3 807 268 avec Cédrick Lacroix et Marie-Ève Picard, actuels acheteurs.

6.8 MANDAT - RAPPORT D'ÉVALUATION DU TERRAIN RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 105-06-2020

Considérant que la Municipalité désire obtenir une estimation de la valeur marchande des lots 6 284 594 et 6 284 595 pour fins de vente à des fins résidentielles;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le mandat soit donné à Sylvestre Leblond & associés au coût de 2 000\$ plus taxes afin d'obtenir la valeur marchande des lots 6 284 594 et 6 284 595 pour fins de vente à des fins résidentielles.

6.9 INTERNET PAR FIBRE OPTIQUE - URGENCE D'AGIR

Résolution numéro 106-06-2020

Considérant qu'une partie de notre Municipalité est déjà desservie par la haute vitesse pour la fibre optique;

Considérant que les rangs de faible densité demeurent encore oubliés;

Considérant que Cooptel a reçu l'aval pour leur demande de subvention auprès des gouvernements provincial et/ou fédéral afin de déployer la fibre sur les rangs de faible densité;

Considérant que le service internet est un service essentiel et encore plus depuis la COVID-19 pour le télétravail et les études;

Considérant que la Municipalité désire que ses citoyens puissent recevoir ce service sur tout son territoire;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demande à ce que les travaux de déploiement de la fibre



optique soient effectués en urgence afin que la fibre soit accessible partout dans la Municipalité.

Que la présente résolution soit expédiée aux députés, à la MRC des Maskoutains, au RIM et à CoopTEL.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÈGLEMENT 557-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2019 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSES DE STATIONNER

Résolution numéro 107-06-2020

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mai 2020 (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 5 mai 2020; En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette séance du conseil.

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant qu'en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Considérant que le Code de Sécurité Routière (CRS) adopté par le Gouvernement du Québec s'applique sur tous les chemins publics, incluant les chemins municipaux;

Considérant les pouvoirs conférés aux Municipalités par le *Code Municipal* et le Code de la Sécurité routière (CSR);

Considérant que la Municipalité a le pouvoir d'adopter et de modifier des règlements relatifs à la circulation, à la vitesse, aux arrêts et au stationnement à certains endroits stratégiques et à certaines intersections particulièrement achalandées sur son territoire et d'autoriser certaines personnes à émettre un constat d'infraction lors d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement;

Considérant que dans certains endroits de la Municipalité, la circulation, la vitesse, les arrêts et le stationnement des véhicules

cause de nombreux problèmes de circulation et constitue un danger pour la sécurité des usagers des rues de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité est desservie à ces fins par la Sûreté du Québec depuis la signature de l'entente de fourniture de services intervenue entre la Sûreté du Québec et la MRC des Maskoutains, le 16 juin 1998;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 557-2020 abrogeant le règlement numéro 553-2019 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



7.2 VENTE DU TRACTEUR KUBOTA 2003

Résolution numéro 108-06-2020

Considérant que le conseil municipal désire se départir du tracteur Kubota 2003;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour le tracteur Kubota jusqu'au 13 mai 2020 à 12h00;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant que le conseil municipal a accepté de conclure la vente ce 13 mai afin que puisse être livré le tracteur le plus tôt possible à l'acheteur;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la vente le tracteur Kubota 2003 incluant tondeuse à gazon, souffleuse à neige et balai frontal, au montant de 11 100 \$ avant taxes à Entreprises Philippe Daigneault inc.

7.3 LIGNAGE DE RUES - CONTRAT

Résolution numéro 109-06-2020

Considérant que le lignage de rues doit être effectué annuellement;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le lignage de rues soit effectué par Lignes Maska au coût de 13 551,70 \$ plus taxes.

7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Résolution numéro 110-06-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire effectuer des travaux visant à améliorer la sécurité et la fonctionnalité sur deux parties du rang Saint-Augustin et une partie du 3^e Rang pour un coût estimé à 183 039 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Réjean Rajotte, appuyé par Pierre Paré, et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande soit adressée au bureau du député de Johnson,



monsieur André Lamontagne, afin qu'une aide financière soit accordée à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en vue d'effectuer des travaux de resurfacement du 3^e Rang et du rang Saint-Augustin dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

7.5 FACTURE CN – RÉFECTION SURFACE CROISEMENT DU PASSAGE À NIVEAU 2^E RANG – RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLIERES

Résolution numéro 111-06-2020

Considérant la réfection de la surface de croisement du passage à niveau du 2^e Rang à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant la facture de 6 530,96\$ reçue du CN;

En conséquence, il est proposé par Martin Doucet, appuyé par Mathieu Daigle, et résolu à l'unanimité :

Qu'une affectation de la réserve carrières et sablières soit faite au même montant de la facture.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION AUTOPOMPE 2019 - OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 112-06-2020

Considérant la résolution 54-03-2020 demandant des soumissions sur SEO;

Considérant la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020, l'ouverture des soumissions a été effectuée en présence seulement de deux témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, au bureau municipal, le 25 mai 2020 à 14h05;

Considérant que la présence d'une soumission a été constatée le 26 mai 2020 au matin lors de la prise de courrier qui se fait 24 heures après la livraison de la poste en bas de l'immeuble du 421, 4^e avenue (mesures de quarantaine mises en place dues à la COVID-19) et considérant que cette soumission était entrée le 25 mai 2020 avant 14h00, une deuxième ouverture de soumission a été effectuée le 26 mai 2020 à 9h00 en présence des mêmes témoins;

Considérant que par la suite, ces enregistrements des séances d'ouverture ont été diffusés sur SEO;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Considérant que la Municipalité a eu confirmation que la livraison du camion autopompe chez Aéro-feu ne se fera qu'après le 25 juin 2020, le taux indexé soumissionné sera pris en considération;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le crédit-bail pour le camion autopompe conjointement à Crédit municipal & Manufacturier Rexcap et à la Banque Royale du Canada au taux indexé de 3,29% pour un montant de 619 380 \$ plus taxes remboursable sur une période de 120 mois avec option d'achat de 1.00 \$ y compris des frais

de dossier de 500 \$ plus taxes.

Que le maire, Stéphan Hébert et la directrice générale par intérim, Sylvie Viens, soient autorisés à signer tous les documents pour ce crédit-bail.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2020 – PROJET- PILOTE – GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Martin Doucet, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 559-2020 projet-pilote – garde de poules en milieu urbain.

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet de permettre en projet-pilote des poules en milieu urbain. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE MINI-ENTREPOSAGE DANS LA ZONE NUMÉRO 207, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA RUE ALFRED-BÉDARD

Avis de motion est donné par Martin Doucet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 560-2020 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage « mini-entrepôt » dans la zone numéro 207, située en bordure de la rue Alfred-Bédard, ainsi que de fixer à 9 mètres la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments dans cette zone. Il a également pour objet d'abroger, pour l'ensemble du territoire municipal, les dispositions applicables à la hauteur et aux ouvertures des portes de garage.

10.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE MINI-ENTREPOSAGE DANS LA ZONE NUMÉRO 207, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA RUE ALFRED-BÉDARD

Résolution numéro 113-06-2020



Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre la construction de mini-entrepôts sur un terrain situé en bordure de la rue Alfred-Bédard, dans la zone numéro 207;

Considérant la vocation commerciale projetée de la zone concernée; Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil adopte, lors de la séance du 2 juin 2020, le premier projet de règlement numéro 560-2020 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage mini-entrepôt dans la zone numéro 207*»;

Que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

10.4 DÉROGATION MINEURE – LOT 1 956701 – 705, PRINCIPALE

Résolution numéro 114-06-2020

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant que l'ajout de nouvelles fenêtres s'inscrit dans un contexte de rénovation globale;

Considérant que la modification de la fenêtre donnant sur la rue J.-H.-Fafard répond à des exigences de sécurité incendie;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du CCU;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure sur le lot 1 956 701 pour l'installation de deux nouvelles fenêtres sur le mur donnant sur la rue Principale et de modifier une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la rue J.-H.-Fafard à plus de 10%, tel que décrit aux documents déposés au comité consultatif pour l'analyse de la demande. Toutes les autres normes du règlement de zonage s'appliquant.

10.5 DÉROGATION MINEURE – LOT 1 956 920 – 773, 2^E RANG

Résolution numéro 115-06-2020

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant qu'aucun préjudice ne semble avoir été causé aux voisins immédiats;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du CCU;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'installer sur le lot 1 956 920 situé au 2^e Rang, un garage détaché comportant 2 portes de 3,06 mètres de haut et ayant une fenestration d'environ 5%. Toutes les autres normes du règlement de zonage s'appliquant.

10.6 DÉROGATION MINEURE – LOT 1 956 568 – 605, RANG SAINTE-HÉLÈNE

Résolution numéro 116-06-2020

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant qu'aucun préjudice ne semble avoir été causé aux voisins immédiats;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du CCU;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'installer sur le lot 1 956 568, situé dans le rang Sainte-Hélène, un garage détaché comportant 2 portes de 3,66 mètres de haut et ayant une fenestration inférieure à 10%, toutes les autres normes du règlement de zonage s'appliquant.

10.7 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOTS 1 956 410, 1 956 413, 1 956 414, 1 956 416 ET 1 956 445

Résolution numéro 117-06-2020

Attendu qu'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) sera déposée par Laurent Lanoie et fils inc. concernant les lots 1 956 410, 1 956 413, 1 956 414, 1 956 416 et 1 956 445 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Attendu que ce nouveau lotissement n'engendrera pas de changement quant au potentiel agricole de l'ensemble du projet;

Attendu que le projet va permettre à M. Gilles Dufault et R. Brouillard et Fils inc. de consolider leur entreprise agricole respective;

Attendu que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture demeureront identiques suite à l'échange d'usage des superficies visées;

Attendu que le projet sera sans conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Attendu qu'un rapport préparé par la firme Groupe FBE Bernard Experts conclut que ce projet a un impact légèrement positif sur la protection du territoire agricole;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot appuie la demande



déposée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec par Laurent Lanoie et fils inc. pour aliéner et lotir une superficie de près de 75,5 hectares (ha) sur les lots 1 956 410, 1 956 413, 1 956 414, 1956 416 et 1 956 445.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2020-2021 ET NOMINATION D'UNE DÉLÉGUÉE

Résolution numéro 118-06-2020

Considérant que la Municipalité doit renouveler son adhésion à Loisir et Sport Montérégie pour 2020-2021;

Considérant que la Municipalité doit nommer un délégué pour la représenter lors de l'assemblée générale ou toute autre assemblée générale extraordinaire durant la période d'affiliation 2020-2021;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder au renouvellement 2020-2021 avec Loisir et sport Montérégie au coût de 84,65\$ plus taxes et de nommer madame Olivia Bourque à titre de déléguée de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie.

11.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET – RÈGLEMENT 555-2020 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 68 526\$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR UN TERRAIN DE HOCKEY BOTTINE

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Réjean Rajotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

11.3 CAMP DE JOUR 2020 – DÉCISION PRISE SUITE AUX EXIGENCES RELATIVES À LA COVID-19

Résolution numéro 119-06-2020

Considérant toutes les exigences demandées par le gouvernement relatives à COVID-19;

Considérant le manque de main-d'œuvre;

Considérant les ratios exigés pour le camp de jour et pour le service de garde;

Considérant la demande de distanciation et les mesures sanitaires excessives difficiles à

mettre en place et à appliquer par notre camp de jour;

Considérant la santé et la sécurité de nos jeunes, de nos employés et des familles;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le camp de jour 2020 soit reconduit en 2021 en raison de la COVID-19.

Un bottin de gardiens avertis sera mis à la disposition des citoyens afin de venir en aide aux familles.

11.4 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉOUVERTURE

Résolution numéro 120-06-2020

Considérant la fermeture de la bibliothèque municipale depuis les instructions gouvernementales de fermer suite à la COVID-19;

Considérant qu'en respectant les directives de la Direction de la santé publique et de la CNESST, la bibliothèque municipale pourrait réouvrir;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la bibliothèque municipale réouvre le 8 juillet 2020 à la condition que les directives données par la Direction de la santé publique et de la CNESST soient suivies intégralement.

11.5 PROJET BACS DE JARDINIÈRES – CAMP DE JOUR - CCCPEM

Reporté en 2021.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. Les citoyens ont été invité, via le journal municipal de mai 2020, à poser leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 121-06-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Johnny Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBQ: 5729-5388-01




Matériaux de construction
 Quincaillerie
 Intrants et services agricoles



Solio Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accès **pharma**
 chez Walmart

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur



450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



Ripe de Papier Super Absorbante

DANY GRENIER
 Représentant
 Cell.: 450 888-4455

326, 2^e rang
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca







BONNE FÊTE NATIONALE! BONNE FÊTE DU CANADA
À MA CLIENTÈLE, MES AMIS ET MES CONNAISSANCES!

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR 



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



Ordre des Denturologistes du Québec

Notre denturologue

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778
Email : denturojperreault@gmail.com



646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC



Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

André.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik
 GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière



Israël Lussier
Courtier immobilier



Soyez bien conseillé !
450 230-6667



Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

Votre famille est précieuse

Assurance vie et santé

Protégez votre famille des soubresauts de la vie.

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

Informez-vous sur nos protections personnalisées pour la famille.



Mélanie Clapin
Conseillère en sécurité financière ¹
1 866 838-3498
melanie.clapin@dsf.ca

1. Employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.
Les produits d'assurance vie et santé sont offerts par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.